

# CORREZE INCINERATION



## RAPPORT ANNUEL 2015

<b>1.</b>	<b>NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>5</b>
1.1.	UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ET DISPONIBILITE HORAIRE DE L'INSTALLATION .....	5
1.2.	AIRE DE MATURATION MACHEFERS .....	12
<b>2.</b>	<b>ETUDE D'IMPACT ET SES AVENANTS.....</b>	<b>16</b>
<b>3.</b>	<b>DECISIONS INDIVIDUELLES EN TANT QU'ICPE.....</b>	<b>17</b>
3.1.	LISTE DES ARRETES D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET ARRETES COMPLEMENTAIRES .....	17
3.2.	TABLEAU DE SYNTHESE DES RUBRIQUES ICPE .....	17
3.3.	INSPECTION DRIRE.....	18
<b>4.</b>	<b>REPORTING TECHNIQUE.....</b>	<b>19</b>
<b>5.</b>	<b>FLUX ENTRANTS .....</b>	<b>19</b>
5.1.	DECHETS ENTRANTS OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES .....	19
5.2.	PCI DES DECHETS ENTRANTS .....	19
5.3.	CONSOMMATION D'EAU DE VILLE.....	19
5.4.	CONSOMMATION DE FIOUL .....	20
5.5.	CONSOMMATION D'ELECTRICITE .....	20
5.6.	CONSOMMATION DE REACTIFS DE TRAITEMENT.....	20
<b>6.</b>	<b>FLUX SORTANTS.....</b>	<b>21</b>
6.1.	MACHEFERS.....	21
6.2.	FERRAILLES MACHEFERS ET ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE.....	21
6.3.	REFUS MACHEFERS .....	21
6.4.	REFIOM .....	22
6.5.	BOUES ET RESIDUS DE REFRACTAIRES .....	22
6.6.	EVACUATIONS DECHETS INCINERABLES .....	22
6.7.	REFUS PLATEFORME ENCOMBRANTS.....	22
<b>7.</b>	<b>VALORISATION ENERGETIQUE.....</b>	<b>22</b>
<b>8.</b>	<b>PERFORMANCE ENERGETIQUE.....</b>	<b>23</b>
<b>9.</b>	<b>SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>24</b>
9.1.	REJETS GAZEUX .....	24
9.1.1.	<i>Rejets atmosphériques incinération</i> .....	24
9.2.	REJETS LIQUIDES .....	26
9.2.1.	<i>Lagune d'eaux industrielles</i> .....	26
9.2.2.	<i>Lagune d'eau incendie</i> .....	26
9.3.	SUIVI DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	26
9.4.	SUIVI DES MACHEFERS.....	27
9.5.	SUIVI DES REFIOM.....	27
9.6.	SUIVI DES BOUES.....	27
9.7.	SUIVI DES NUISANCES SONORES.....	27
9.8.	SUIVI DES DETECTIONS RADIOACTIVITE.....	27
<b>10.</b>	<b>CONTROLES TECHNIQUES .....</b>	<b>28</b>
10.1.	EQUIPEMENTS MECANQUES (LEVAGE, PONT ROULANT ET ENGIN DE MANUTENTION).....	28
10.2.	EQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET AIR COMPRIE .....	28
10.3.	DISCONNECTEURS.....	28
10.4.	DETECTEURS RADIOACTIVITE .....	28
10.5.	PONT BASCULE .....	28
10.6.	PROTECTION INCENDIE .....	28
10.7.	DETECTIONS GAZ.....	28
10.8.	CONTROLE DES CLIMATISEURS ET ASSECHEURS .....	29
10.9.	INSTALLATIONS ELECTRIQUES .....	29
10.10.	ANALYSE DE RISQUE Foudre / ETUDE TECHNIQUE Foudre .....	29
<b>11.</b>	<b>TRAVAUX.....</b>	<b>30</b>
11.1.	ARRETS TECHNIQUES PROGRAMMES ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN .....	30

11.2.	ARRETS TECHNIQUES NON PROGRAMMES .....	30
	TRAVAUX NEUFS .....	30
11.3.	SYNTHESE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE .....	30
<b>12.</b>	<b>FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>31</b>
12.1.	LISTE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS SURVENUS .....	31
12.1.1.	<i>Incidents techniques</i> .....	31
12.1.2.	<i>Incidents sociaux</i> .....	31
12.1.3.	<i>Incidents environnementaux</i> .....	31
12.2.	PERSONNEL .....	31
12.2.1.	<i>Organigramme</i> .....	31
12.2.2.	<i>Formation</i> .....	31
12.2.3.	<i>Tests de situation d'urgence</i> .....	31
12.3.	COMMUNICATION .....	31
12.3.1.	<i>Manifestations</i> .....	31
12.3.2.	<i>Demandes externes</i> .....	31
12.3.3.	<i>Visites</i> .....	32
12.4.	CERTIFICATION ISO 14001 .....	32
12.5.	AUTRES EVENEMENTS .....	32
<b>13.</b>	<b>BILAN FINANCIER (PARTIE CLIENT) .....</b>	<b>33</b>
13.1.	RECETTES .....	33
13.2.	DEPENSES .....	33

# ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche d'identité du site
- Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations
- Annexe 3 : Reporting technique annuel
- Annexe 4 : Reporting techniques mensuels (ratio)
- Annexe 5 : Livraisons OM/DIB
- Annexe 6 : Détail Livraisons DIB
- Annexe 7 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES
- Annexe 8 : Feuille de calcul du PCI
- Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille
- Annexe 10 : Mâchefers valorisés
- Annexe 11 : Ferrailles valorisés
- Annexe 12 : Refus mâchefers évacués
- Annexe 13 : Production de REFIOM
- Annexe 14 : Production de boues et résidus de réfractaire
- Annexe 15 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels
- Annexe 16 : Production électrique et vente à EDF
- Annexe 17 : Evaluation de la performance énergétique
- Annexe 18 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux
- Annexe 19 : Plan des contrôles réglementaires
- Annexe 20 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance
- Annexe 21 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence
- Annexe 22 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)
- Annexe 23 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA
- Annexe 24 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
- Annexe 25 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
- Annexe 26 : Rapport essais AST/QAL2
- Annexe 27 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée
- Annexe 28 : Fiche de calcul EPR
- Annexe 29 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle
- Annexe 30 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier
- Annexe 31 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques
- Annexe 32 : Rapports d'analyses des mâchefers
- Annexe 33 : Rapports d'analyses des REFIOM
- Annexe 34 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques
- Annexe 35 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé
- Annexe 36 : Rapport de contrôle des disconnecteurs
- Annexe 37 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité
- Annexe 38 : Rapport de contrôle du pont bascule
- Annexe 39 : Rapport de contrôle incendie
- Annexe 40 : Rapport de contrôle des détections de gaz
- Annexe 41 : Rapport de contrôle de l'étanchéité des circuits frigorigènes
- Annexe 42 : Rapport de contrôle des installations électriques
- Annexe 43: Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques
- Annexe 44 : Analyse du risque foudre
- Annexe 45 : Etude technique foudre
- Annexe 46 : Synthèse des arrêts techniques programmés
- Annexe 47 : Liste des travaux neufs
- Annexe 48 : Travaux effectués en maintenance préventive
- Annexe 49 : Organigramme du site
- Annexe 50 : Etat des formations réalisées
- Annexe 51 : Compte rendu des tests de situation d'urgence
- Annexe 52 : Certificats ISO 14001
- Annexe 53 : Evenements divers
- Annexe 54 : Factures P3
- Annexe 55 : Compte de résultat
- Annexe 56 : Attestations d'assurance

## Introduction

La construction de l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères (U.I.O.M.) de Rosiers d'Egletons fait partie des dispositions du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont s'est doté le département de la Corrèze en octobre 1994.

La société CYCLERGIE a assuré la conception et la construction de cette unité du 01 décembre 1995 au 01 décembre 1996.

La mise en service a été réalisée en 1997.

L'exploitation a été confiée à CORREZE INCINERATION, filiale de NOVERGIE SUD OUEST (70 %) et de CYCLERGIE (30 %) dans le cadre d'un contrat de prestation de services d'une durée de 20 ans.

L'usine traite la majorité des déchets produits en Haute Corrèze et collectés par neuf syndicats intercommunaux et environ 166 communes.

L'UIOM de Rosiers d'Egletons est constituée d'une ligne d'incinération d'une capacité totale de 40000 tonnes par an (four oscillant de capacité : 5,3 t/h ; PCI (2000 kcal/ kg) destinée au traitement :

- des déchets ménagers provenant du SYTTOM 19 (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de Corrèze) et alentours,
- des D.I.B. (Déchets Industriels Banals),
- des Encombrants de déchetteries

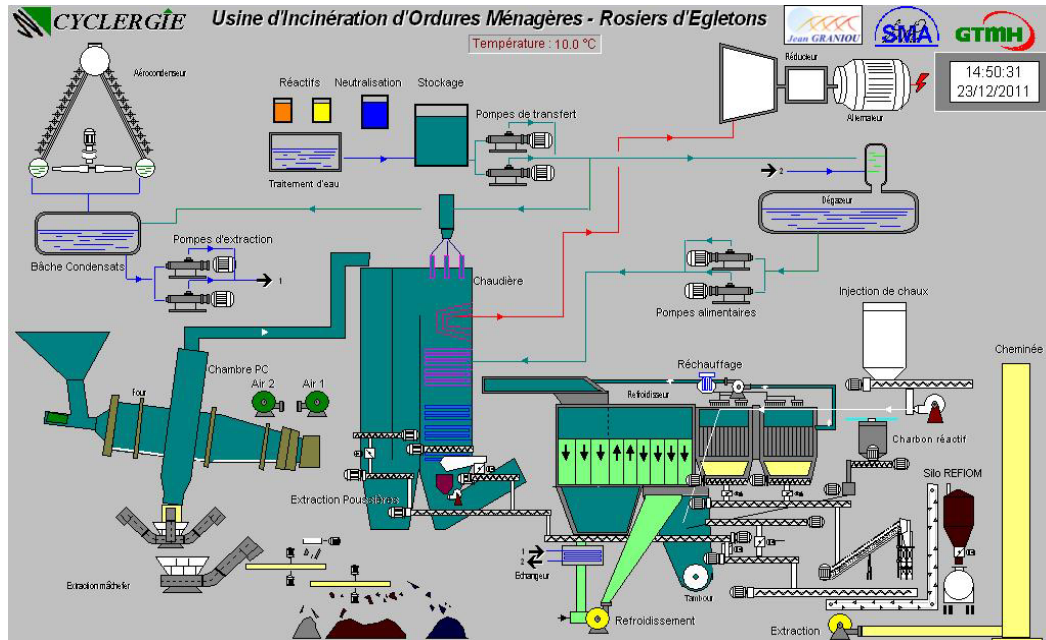
et permet une valorisation électrique de l'énergie récupérée.

CORREZE INCINERATION emploie aujourd'hui 14 personnes dont un apprenti.

## Annexe 1 : Fiche d'identité du site

# 1. Notice de présentation des installations

## 1.1. Unité de valorisation énergétique et disponibilité horaire de l'installation



Le fonctionnement de l'usine de ROSIERS D'EGLETONS garantit le respect des conditions d'exploitation décrites dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux applicable depuis le 28 décembre 2005.

Le site est entièrement clôturé afin de garantir un contrôle de l'accès du site qui se fait par l'intermédiaire de 2 portails automatiques dont l'ouverture est pilotée par des badges pour les camions de déchets et le personnel.

Un système de surveillance vidéo, composé de 2 caméras permet de surveiller depuis la salle de commande l'accès à l'usine et à la voie de circulation accédant au hall de déchargement.

Les camions de collecte des déchets ou de gros porteurs arrivent à l'entrée du site et sont pesés sur un pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité. Les déchets non conformes sont refusés à l'entrée du site.



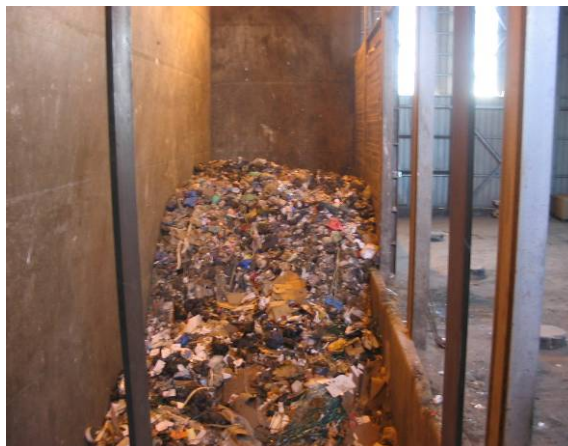
Après pesage et identification, les camions de déchets ménagers et de D.I.B se dirigent vers la fosse de réception des déchets située dans le hall de déchargement.



hall de réception des Ordures Ménagères

Le hall de déchargement à l'intérieur duquel le débâchage des camions de ces types de déchets est effectué, est couvert, revêtu d'un bardage et mis en dépression afin de réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (envol de papiers) sur l'environnement extérieur.

Le volume maximal de stockage de la fosse est d'environ 1200 m3.



Fosse de réception des Ordures Ménagères

Les camions d'encombrants de déchetteries se dirigent vers la plateforme d'encombrants.

Le débâchage des camions est réalisé impérativement dans l'enceinte de la plateforme.

Le déchargement est réalisé sous la surveillance du gestionnaire de plateforme.



La plateforme de traitement des encombrants de déchetteries est constituée d'une dalle bétonnée, ceinturée de murs amovibles en béton équipés à l'extrémité de grillage destiné à éviter les envolées de déchets.

Sa superficie est de 1000 m<sup>2</sup> bruts et permet un stockage maximum de 1000 m<sup>3</sup> de déchets.

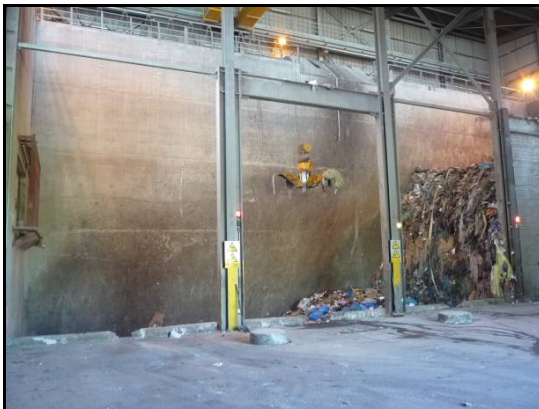
Les eaux de ruissellement de la plateforme sont dirigées vers la lagune industrielle 1. Les encombrants de déchetteries sont triés par la gestionnaire de plateforme à l'aide d'une pelle permettant de séparer, la partie recyclable essentiellement constituée de ferrailles, la partie incinérable et la partie refus des déchets.





Les déchets suivant leur nature sont stockés dans des bennes de 30m<sup>3</sup>, puis dirigé vers le hall de déchargement pour la partie incinérable, expédié en centre de recyclage pour la ferraille et en ISDND pour les refus.

Le chargement du four en OM s'effectue au moyen d'un pont roulant équipé d'un grappin qui alimente une trémie.

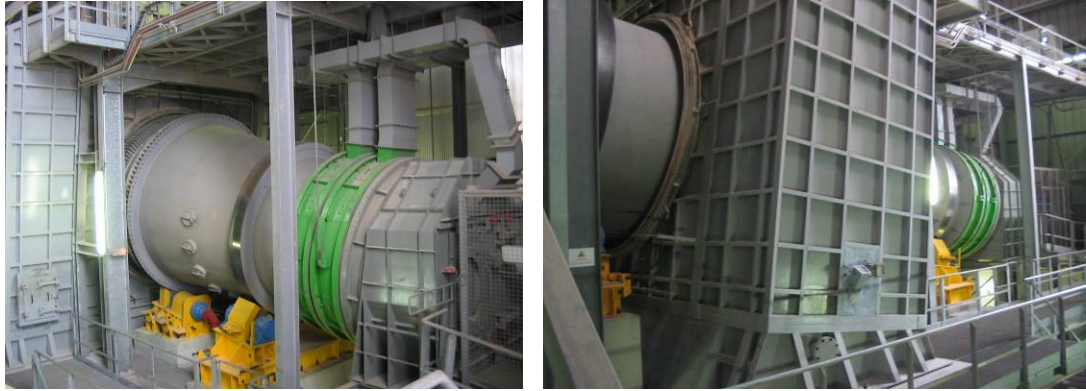


En partie inférieure de la trémie, un alimentateur à poussoir introduit les déchets dans le four.



Le four de forme cylindro-conique est garni de béton réfractaire. Son mouvement oscillant à vitesse variable assure un retournement et un brassage continu des déchets. La combustion des déchets est réalisée grâce à l'injection d'air primaire au travers de buses positionnées dans le béton réfractaire du four.

Une injection d'eau au niveau de la cellule côté pousoir permet de diminuer le PCI des déchets.



A la sortie du four (partie basse du four), les mâchefers (fraction minérale et donc non combustible des déchets) sont refroidis à l'eau et extraits au moyen d'un extracteur mâchefers.



Extracteur à mâchefers

Une injection d'air dite secondaire assure un apport complémentaire d'oxygène dans la chambre de post combustion située au-dessus du four. Cet air secondaire permet de garantir une oxydation complète des gaz de combustion en sortie du four.



Un système de récupération de la chaleur du four permet de produire de la vapeur surchauffée au travers d'une chaudière « tubes d'eau », à simple ballon et à circulation naturelle.



A la sortie de la chaudière la vapeur surchauffée est distribuée vers la turbine ou le contournement (en cas d'arrêt du turboalternateur). A l'intérieur de la turbine, la vapeur se détend et l'alternateur fournit de l'électricité qui est livrée sur le réseau EDF par l'intermédiaire d'un transformateur élévateur (400V/21KV).



A la sortie de la chaudière, les fumées sont dépolluées par une importante chaîne de traitement permettant un abattement des polluants. Les fumées dépolluées sont rejetées à l'atmosphère par l'intermédiaire de la cheminée.



Des analyseurs contrôlent en continu les concentrations des polluants rejetés.



Un préleveur permet l'analyse des dioxines et furannes.



Aucun rejet d'effluents aqueux n'a lieu dans le milieu naturel à part la surverse de la lagune pompier en cas de fortes intempéries. Cette surverse rejette alors uniquement les eaux de pluie non polluées.



En 2015, la disponibilité horaire de l'installation a été de **93,50 %**.

**Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations**

## **1.2. Aire de maturation mâchefers**

A la sortie du four et après criblage et déferrailage, les mâchefers, les ferrailles et les encombrants sont stockés dans 3 box séparés.



Les ferrailles extraites des mâchefers sont dirigées en filière industrielle de recyclage. Les ferrailles sont évacuées par camion vers un centre de valorisation et les encombrants (refus mâchefers) sont éliminés en centre d'enfouissement technique (ISDND).

Les mâchefers sont transférés à l'aide d'une chargeuse sur pneus sur une plateforme de maturation bétonnée d'une surface de 4150 m<sup>2</sup>, dont les eaux de ruissellement (lixiviats) sont collectées et dirigées vers les lagunes eaux industrielles 1,2 et 3.



Aire de maturation mâchefers



Lagune eaux industrielles 1

La lagune industrielle 2 reçoit les eaux de la lagune industrielle 1 par trop plein.



Lagune eaux industrielles 2



Lagune eaux industrielles 3



## **2. Etude d'impact et ses avenants**

L'étude d'impact initiale a été réalisée en octobre 1994.

Cette étude n'a jamais fait l'objet d'avenant spécifique.

### 3. Décisions individuelles en tant qu'ICPE

#### 3.1. Liste des arrêtés d'autorisation d'exploiter et arrêtés complémentaires

- Arrêté Préfectoral du 30.05.95 autorisant le SYTTOM 19 à exploiter l'UIOM de ROSIERS d'ÉGLETONS.
- Ampliation au 10.06.02 (CLIS)
- Arrêté complémentaire au 15/04/03 concernant la campagne de prélèvement des mesures des dioxines et furannes
- Arrêté complémentaire du 28/04/05 concernant la mise aux normes
- Récépissé de déclaration de la plateforme de tri des encombrants de déchetteries du 29/11/2012
- Arrêté préfectoral complémentaire du 21/03/2014

#### 3.2. Tableau de synthèse des rubriques ICPE

<b>NOMENCLATURE ICPE</b>		<b>Site de Corrèze</b>	
<b>N° Rubrique</b>	<b>Désignation</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Classification</b>
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	< 1000 m3	Déclaration
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	< 1000 m3	Déclaration
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inerte	< 1000 m3	Déclaration
3520	Elimination ou valorisation de déchets dans les installations d'incinération des déchets non dangereux	5,3t/h	Autorisation
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	40000 t/an	Autorisation

### **3.3. Inspection DRIRE**

#### **2007 : Inspection DRIRE du 28 juin 2007**

Réponse DRIRE effectuée par CORREZE INCINERATION le 6/11/07

#### **2008 : Inspection DRIRE du 9 octobre 2008**

Réponse DRIRE effectuée par le SYTTOM 19 en janvier.

Projet de rédaction d'un arrêté complémentaire pour prise en compte de l'Arrêté Ministériel du 20/09/02 en cours par l'inspecteur DRIRE.

#### **2009 : Inspection DRIRE du 20 Novembre 2009 .**

Réponse à la DRIRE réalisé le 25 janvier 2010

#### **2010 : Inspection DRIRE du 27 Juillet 2010 .**

Sur déclenchement du portique de détection de radioactivité dû à la présence d'iode 131 médical dans une benne provenant d'un centre de transferts.

#### **2010 : Inspection DREAL du 29 Novembre 2010 .**

Réponse à la DREAL réalisée le 21 janvier 2011

#### **2011 : Inspection DREAL du 31 Août 2011 .**

Réponse à la DREAL par le SYTTOM 19 concernant la non-conformité sur les 1337 Tonnes de mâchefers transportées dans un centre de stockage de déchets inertes (ISDI).

Réponse à la DREAL par CORREZE INCINERATION lorsque le système sera installé pour corrigé le pH élevé de la lagune pompier par l'adjonction d'acide avec présentation du nouveau plan des réseaux propre à cette installation.

#### **2012 : Pas d'inspection DREAL.**

#### **2013 : Inspection DREAL du 29/09/2013.**

Réunion sur le site pour élaboration de l'arrêté préfectoral complémentaire

Pas de compte rendu réalisé par la DREAL.

#### **2014 : Inspection DREAL du 30/09/2014.**

Contrôle inopiné des rejets atmosphériques (2<sup>ème</sup> campagne) et contrôle des analyseurs de surveillance des rejets atmosphériques AST réalisés par l'APAVE TOULOUSE.

#### **2015 : Inspection DREAL du 26/08/2015**

Visite suite à la demande verbale du 29/07/2015 de mettre l'excédent d'encombrants de déchetterie sur la plateforme mâchefers pour les incinérer ultérieurement.

## 4. Reporting technique

L'ensemble des indicateurs d'exploitation sont synthétisés dans les reportings techniques suivants. Ces indicateurs sont détaillés dans les chapitres suivants.

Annexe 3 : Reporting technique annuel

Annexe 4 : Reporting techniques mensuels (ratio)

## 5. Flux entrants

### 5.1. Déchets entrants OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des déchets reçus et incinérés en 2014 et 2015.

	OM SYTTOM	OM Autres	DIB	Encombrants Déchetteries	TOTAL reçu	TOTAL incinéré (hors variation plateforme encombrants)
2014	31 409	894	1 577	5 738	39 619	39 732
2015	26 610	3 718	2 280	6 337	38 944	38 140

Il est à noter une baisse des apports OM du SYTTOM, compensée par les apports d'encombrants des déchetteries et des DIB.

Annexe 5 : Livraisons OM/DIB

Annexe 6 : Détail Livraisons DIB

Annexe 7 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES

### 5.2. PCI des déchets entrants

En 2015, une évaluation du PCI des déchets a été réalisée par la méthode des pertes séparées : PCI = 2216 kcal/kg

Annexe 8 : Feuille de calcul du PCI

### 5.3. Consommation d'eau de ville

En 2015, les consommations d'eau de ville sont en hausse par rapport à l'année 2014.

2014 : 3546 m<sup>3</sup>

2015 : 4336 m<sup>3</sup>

La différence s'explique par le nettoyage des bardages intérieurs extérieurs du hall fosse, l'épreuve décennale chaudière et la période estivale très chaude qui a nécessité de faire des appoints d'eau de ville pour alimenter l'extracteur mâchefers.

Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

#### **5.4. Consommation de fioul**

En 2015, les consommations de fioul sont en baisse par rapport à l'année 2014.

2014 : 78 054 litres

2015 : 71 470 litres

Ceci est dû à la bonne disponibilité de l'usine car seuls les 2 arrêts programmés ont été réalisés en 2015.

[Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

#### **5.5. Consommation d'électricité**

En 2015, les consommations d'électricité sont équivalentes à celles de l'année 2014.

2014 : 3034 MWh

2015 : 3028 MWh

[Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

#### **5.6. Consommation de réactifs de traitement**

En 2015, les consommations de réactifs sont équivalentes à celles de l'année 2014.

[Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

## 6. Flux sortants

### 6.0. Encombrants déchetterie

Répartition des flux sortants issus du tri des encombrants de déchetterie (refus + métaux) ou du stockage des encombrants

	Départ UVE BRIVE Encombrants Déchetteries	Départ vert ISDND Madaillan Encombrants Déchetteries	Départ vert ISDND Perbousie refus Encombrants Déchetteries	Départ valorisation matières métaux	Total Evacué
2014	48,340	0	85,920	90,300	224,560
2015	308,260	193,420	222,820	79,000	803,500

### 6.1. Mâchefers

En 2015, la quantité de mâchefers valorisée à l'extérieur du site, est en baisse par rapport à 2014.

2014 : 5 319 tonnes

2015 : 5 204 tonnes

Annexe 10 : Mâchefers valorisés

### 6.2. Ferrailles Mâchefers et encombrants de déchetterie

En 2015, les productions de ferrailles mâchefers sont en hausse par rapport à celles de l'année 2014.

2014 : 832 tonnes

2015 : 877 tonnes

En 2015, les productions de ferrailles encombrants de déchetterie sont en légère baisse par rapport à celles de l'année 2014.

2014 : 90 tonnes

2015 : 79 tonnes

Annexe 11 : Ferrailles valorisés

### 6.3. Refus mâchefers

En 2015, les refus de mâchefers sont stockés sur site pour traitement (criblage et déferrailage pour valorisation matière).

Annexe 12 : Refus mâchefers évacués

#### **6.4. Refiom**

En 2015, la production de REFIOM est en légère baisse par rapport à l'année 2014.

2014 : 1 974 tonnes

2015 : 1 927 tonnes

[Annexe 13 : Production de REFIOM](#)

#### **6.5. Boues et résidus de réfractaires**

Le 24/12/2015 : évacuation de 20,840 tonnes de déchets de réfractaire en ISDD OCCITANIS 81300 GRAULHET issus des travaux de réfractaire de 2015.

[Annexe 14 : Production de boues et résidus de réfractaire](#)

#### **6.6. Evacuations déchets incinérables**

13 évacuations pour un total de 193,420 tonnes d'encombrants de déchetterie en 2015 à destination de l'ISDND de MADAILLAN pour délester la plateforme.

21 évacuations pour un total de 308,26 tonnes d'encombrants de déchetterie en 2015 vers UVE de BRIVE pour délester la plateforme

Les déchets sont directement détournés lors des arrêts techniques vers l'usine de Brive appartenant au SYTTOM 19.

[Annexe 15 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels](#)

#### **6.7. Refus plateforme encombrants**

222,820 tonnes de refus d'encombrants (partie non incinérable) ont été évacuées en ISDND ISS ENVIRONNEMENT PERBOUSIE BRIVE en 2015.

### **7. Valorisation énergétique**

En 2015, la production électrique est légèrement en baisse par rapport à l'année 2014.

2014 : 13 880 MWh

2015 : 13 381 MWh

[Annexe 16 : Production électrique et vente à EDF](#)

## 8. Performance énergétique

En 2015, une évaluation de l'efficacité énergétique a été réalisée.

Ainsi la performance énergétique de l'installation pour l'année 2015 est de :

28.7 % sans l'autoconsommation thermique et électrique

36.7 % sans l'autoconsommation thermique mais avec l'autoconsommation électrique

45.5 % avec l'autoconsommation thermique (estimation) et électrique (production GTA)

[Annexe 17 : Evaluation de la performance énergétique](#)



## 9. Surveillance environnementale

Les indicateurs environnementaux sont synthétisés sur le tableau de bord des indicateurs.

Annexe 18 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux

La surveillance environnementale est synthétisée dans le plan des contrôles réglementaires.

Annexe 19 : Plan des contrôles réglementaires

### 9.1. Rejets gazeux

#### 9.1.1. Rejets atmosphériques incinération

##### ○ Autosurveillance du site

En 2015, 6 dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux :

08/02/2015 : 1 heure HCL

10/02/2016 : 1 heure SO<sub>2</sub>

11/02/2016 : 30 min HCL

12/02/2016 : 30 min SO<sub>2</sub>

01/03/2016 : 30 min SO<sub>2</sub>

07/05/2016 : 30 min HCL

Un courrier d'accompagnement, compte rendu de l'autosurveillance, est joint à chaque relevé mensuel des rejets atmosphériques (logiciel WEX).

Annexe 20 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance

Annexe 21 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence

Annexe 22 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)

##### ○ Résultats des analyses externes mensuelles de dioxines/ furannes(PCDD/F) sur cartouches préleveur

En 2015 aucun dépassement du seuil réglementaire fixé par l'arrêté ministériel du 03/08/2010 n'a été observé.

La disponibilité du préleveur a été de 99,48%.

Annexe 23 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA

##### ○ Résultats des analyses externes semestrielles

En 2015, aucun dépassement des seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02 n'a été observé.

Annexe 24 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

Annexe 25 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

- Résultats du QAL2/AST

En Septembre 2015, les essais QAL 2 des AMS ont été réalisés du 29/09/2014 au 01/10/2015

Annexe 26 : Rapport essais AST/QAL2

- Indisponibilité analyseurs cheminée

Annexe 27 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée

- Fiche de calcul EPR

Annexe 28 : Fiche de calcul EPR

## **9.2. Rejets liquides**

### **9.2.1. Lagune d'eaux industrielles**

- Rejet vers bassin pompier

En 2015, pas de transfert des eaux industrielles neutralisées vers le bassin pompier.

- Résultats des analyses externes

Pas de seuils réglementaires sur cette analyse.

Annexe 29 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle

### **9.2.2. Lagune d'eau incendie**

- Résultats des analyses externes

En 2015, pas de dépassement de seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02 n'a été observé.

Annexe 30 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier

## **9.3. Suivi de l'impact sur l'environnement**

Pour les dioxines, dans les retombées atmosphériques les résultats sont en baisse par rapport à 2014 sauf pour le site des services techniques pour lequel les résultats sont globalement en augmentation depuis 2009

(13 pg I-TEQmax/m<sup>2</sup>/j en 2014 et 15 pg I-TEQmax/m<sup>2</sup>/j en 2015) ce qui impliquerait qu'une influence locale est à envisager. En air ambiant, les résultats sont similaires à ceux de 2014.

Dans le lait de vache, le résultat est cohérent par rapport à ceux observés depuis 2009 et reste très inférieur au seuil d'intervention fixé par l'union européenne.

Concernant les végétaux et le miel, les résultats sont similaires à ceux des éléments témoins issus d'une culture sous serre et d'un rucher commercial.

Concernant les métaux lourds dans les retombées atmosphériques et dans l'air ambiant, on constate une prépondérance en manganèse et en cuivre que l'on retrouve en quantité non négligeable chaque année. Les concentrations mesurées pour les autres métaux lourds présents en quantité suffisante pour être mesurés sont relativement faibles.

Annexe 31 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques

#### **9.4. Suivi des mâchefers**

En 2015, les mâchefers des mois de Janvier à Décembre ont été valorisables en type 1 et 2 (les mâchefers du mois de Septembre et Octobre non conformes en COT ont fait l'objet d'une 2<sup>ème</sup> analyse conforme).

Annexe 32 : Rapports d'analyses des mâchefers

#### **9.5. Suivi des REFIOM**

Une analyse trimestrielle des REFIOM a été réalisée conformément à l'arrêté du 20/09/2002.

Annexe 33 : Rapports d'analyses des REFIOM

#### **9.6. Suivi des BOUES**

En 2015, pas d'évacuation de boues.

#### **9.7. Suivi des nuisances sonores**

En 2015, pas d'analyse de bruit.

#### **9.8. Suivi des détections radioactivité**

En 2015, 1 seul déclenchement du portique de détection radioactivité.  
Le 30/06/2015 déclenchement du portique de détection de radioactivité au passage d'un camion transportant un container d'ordures ménagères en provenance du centre de transfert d'ARGENTAT.  
Le container a été stocké sur l'aire de radioactivité en attente de décroissance jusqu'au 20/07/2015 date à laquelle le contenu a été incinéré.

## **10. Contrôles techniques**

### **10.1. Equipements mécaniques (levage, pont roulant et engins de manutention)**

Vérifications des équipements effectuée les 16/02/2015 et du 17 au 18/12/2015 : contrôlés conformes.

Annexe 34 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques

### **10.2. Equipements sous pression et air comprimé**

Inspections et requalifications des appareils à pression le 22/10/2015 : contrôlés conformes.

Annexe 35 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé

### **10.3. Disconnecteurs**

Vérification des disconnecteurs effectuée le 19/10/2015 : contrôlés conformes.

Annexe 36 : Rapport de contrôle des disconnecteurs

### **10.4. Détecteurs radioactivité**

Vérification du portique de détection radioactivité effectuée le 29/07/2015 et du radiamètre portable le 16/09/2015 : contrôlés conforme.

Annexe 37 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité

### **10.5. Pont bascule**

Vérification du pont bascule effectuée le 15/10/2015 : contrôlé conforme.

Annexe 38 : Rapport de contrôle du pont bascule

### **10.6. Protection incendie**

Vérifications effectuées les 30/06/2015 et 31/12/2015 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 39 : Rapport de contrôle incendie

### **10.7. Détections gaz**

Vérification effectuée le 02/06/2015 et le 03/12/2015: matériel contrôlé conforme.

Annexe 40 : Rapport de contrôle des détections de gaz

### **10.8. Contrôle des Climatiseurs et Assécheurs**

Contrôle d'étanchéité sur les circuits comportant des fluides frigorigènes réalisé le 30/06/2015 : contrôlé conforme.

Annexe 41 : Rapport de contrôle de l'étanchéité des circuits frigorigènes

### **10.9. Installations électriques**

Vérification de l'ensemble de l'installation effectuée les 26/11/2015  
Contrôles thermographique des armoires électriques les 08/04/2015  
et 22/09/2015.

Annexe 42 : Rapport de contrôle des installations électriques

Annexe 43: Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques

### **10.10. Analyse de risque foudre / étude technique foudre**

Une analyse du risque foudre a été réalisée par l'APAVE le 06/08/2015 en application de l'arrêté du 15/01/2008.

Une étude technique foudre a été réalisée par la société FRANKLIN le 02/10/2015.

Un chiffrage des travaux a été réalisé par la société FRANKLIN.

Annexe 44 : Analyse du risque foudre

Annexe 45 : Etude technique foudre

## **11.Travaux**

### **11.1. Arrêts techniques programmés et Gros travaux d'entretien**

Les travaux durant les arrêts techniques programmés sont synthétisés dans le document en annexe.

Annexe 46 : Synthèse des arrêts techniques programmés

### **11.2. Arrêts techniques non programmés**

En 2015 pas d'arrêt non programmé.

#### **Travaux neufs**

Les travaux neufs sont listés en annexe.

Annexe 47 : Liste des travaux neufs

### **11.3. Synthèse de la maintenance préventive**

Les travaux de maintenance préventive sont listés en annexe.

Annexe 48 : Travaux effectués en maintenance préventive

## **12. Faits marquants**

### **12.1. Liste des accidents et incidents survenus**

#### **12.1.1. Incidents techniques**

Pas d'incident technique sur l'année 2015.

#### **12.1.2. Incidents sociaux**

En 2015, Un accident du travail sans arrêt et pas de conflits sociaux.

#### **12.1.3. Incidents environnementaux**

En 2015, Il n'y a pas eu d'incidents environnementaux.

### **12.2. Personnel**

#### **12.2.1. Organigramme**

En 2015, pas de changement dans l'organigramme du site.

Annexe 49 : Organigramme du site

#### **12.2.2. Formation**

Les formations réalisées sont listées en annexe.

Annexe 50 : Etat des formations réalisées

#### **12.2.3. Tests de situation d'urgence**

1 test a été réalisé le 28/08/2015 : Feu sur brûleur de maintien.

1 test a été réalisé le 31/12/2015 : Feu sur brûleur de démarrage.

Annexe 51 : Compte rendu des tests de situation d'urgence

### **12.3. Communication**

#### **12.3.1. Manifestations**

En 2015, réunion de la commission de suivi de site CSS le 02/06/2015.

#### **12.3.2. Demandes externes**

En 2014, pas de demande externe



### **12.3.3. Visites**

Le 17/03/2015 visite de l'usine par un groupe de 20 personnes membres de l'association des villes de France.

### **12.4. Certification ISO 14001**

Le site est certifié ISO 14001 depuis avril 2001. Un audit de suivi a été réalisé le 26/06/2015 et du 02 au 03/07/2015.

Annexe 52 : Certificats ISO 14001

### **12.5. Autres évènements**

Une liste des autres évènements (déplacements interne/externe, réunion annuelle, club UIOM, ...) est en annexe.

Annexe 53 : Evènements divers

## **13. Bilan financier (partie client)**

### **13.1. Recettes**

### **13.2. Dépenses**

Annexe 54 : Factures P3

Annexe 55 : Compte de résultat

Annexe 56 : Attestations d'assurance